



## Document d'information tarifaire

Nom du prestataire de compte : **Puilaetco, a Quintet Private Bank (Europe) SA branch**

Intitulé du compte : **Mandat de gestion discrétionnaire**

Date : Juin 2023

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le document « Tarifs ».
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais <sup>1</sup>
<b>Services de compte généraux</b>	
<p>Les frais de Private Banking<sup>2</sup> incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>les frais de tenue de compte,</b></li> <li>• les droits de garde,</li> <li>• le service e-banking et la Smartcard,</li> <li>• <b>les extraits de compte,</b></li> <li>• <b>les virements en euros,</b></li> <li>• <b>les ordres permanents,</b></li> <li>• <b>les dépôts et retraits d'espèces en euros,</b></li> <li>• les frais de courrier et</li> <li>• les frais administratifs.</li> </ul>	<p><b><u>Investissement à 100% dans le compartiment « Strategic » du fonds Rivertree :</u></b> 0 €</p> <p><b><u>Core Mandat Immobilier :</u></b> Tarification all-in annuelle : entre 0,65% et 1,30% des AUM avec un min. de 4.000 €</p> <p><b><u>Core durable</u></b> Tarification all-in annuelle : entre 0,75% et 1,60% des AUM avec un min. de 5.000 €</p> <p><b><u>Premium :</u></b> Tarification all-in annuelle : entre 0,46% et 1,20% des AUM avec un min. de 6.000 €</p> <p><b><u>Tailored :</u></b> Tarification all-in annuelle : entre 0,61% et 1,24% des AUM avec un min. de 8.000 €</p> <p>Pour les mandats <i>Premium, Tailored et Core durable</i>, les frais de Private Banking dans la tarification standard annuelle : entre 0,10% et 0,25% des AUM avec un min. de 250 €</p>
<b>Retrait d'espèces dans une autre devise</b>	Service non disponible
<b>Domiciliation</b>	Service non disponible
<b>Cartes et espèces</b>	

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, tous les tarifs sont HTVA.

<sup>2</sup> Ces frais sont calculés sur la totalité des avoirs du portefeuille (excepté les titres Solvac et les produits d'épargne pension). Les frais de Private Banking sont prélevés trimestriellement sur base de la moyenne des avoirs du portefeuille à chaque fin du trimestre.

<b>Fourniture d'une carte de débit</b>	Service non disponible
<b>Fourniture d'une carte de crédit</b>	Service non disponible
<b>Découvert et services connexes</b>	
<b>Facilité de découvert</b>	€STER + une marge fixée dans le contrat de crédit



## Glossaire

Termes	Définition
Tenue de compte	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client
Fourniture d'une carte de débit	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
Fourniture d'une carte de crédit	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement lié au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et son client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable.
Retrait d'espèces en euros	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
Retrait d'espèces dans une autre devise	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
Virement en euros	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA.
Ordre permanent	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.
Domiciliation	Le Client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
Facilité de découvert	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
Extraits de compte	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client.

